



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 040-214001554-20250523-250523H1655H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 20 mai 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUCHE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Véronique MORA a donné pouvoir à Chantal GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Pierre SANCHEZ a donné pouvoir à Marine FOURGS

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
Présents	<u>12</u>
Pouvoirs	<u>3</u>
Votants	<u>15</u>

N° DEL20250523-011

DEMANDE DE FINANCEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE LANDES NATURE, AU TITRE DU REGLEMENT, POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

M le Maire présente le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Linxe qui s'inscrit dans le programme de réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments publics de la Commune de Linxe.

En vue de la finalisation de ce programme et à la suite d'ajustement de travaux en cours de réalisation du chantier, la Commune de Linxe souhaite solliciter une aide financière de la Communauté des Communes Côte Landes Nature au titre du règlement pour l'année 2025.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention se décompose comme suit :



PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant	Taux
Fonds propres de la Commune	242 451.65€	43.40%
Sous-total autofinancement	242 451.65€	43.40%
Règlement CC CLN 2025	33 791.00€	6.05%
Règlement CC CLN 2024	50 000.00€	8.95%
Fonds de concours CC CLN	118 875.00€	21.28%
<small>Le montant maximum du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par la commune de communes, hors subventions,</small>		
FondsVert 2024	113 489.00€	20.32%
Sous-Total subventions publiques *	316 155.00€	56.60%
Total H.T.	558 606.65€	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE**, :

ARTICLE 1 -

- **ADOPTER** l'opération de la rénovation énergétique du groupe scolaire et les modalités de son financement ;

ARTICLE 2 -

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;

ARTICLE 3 -

S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 26 mai 2025

Le secrétaire de séance

J. DESBIEYS



Thierry GALLEA